

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 7 décembre 2015 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement  
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac  
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES DEGUIRE**

---

**Étaient aussi présents les employés cadres suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Alain Legault, directeur des travaux publics  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

**Était aussi présent :**

Un représentant du poste de quartier 39

---

**Nombre de personnes dans la salle : Environ trente (30)**

---

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

---

**CA15 10 464**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015, à 19 h.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

**CA15 10 465**

**Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2015, à 19 h et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2015, à 12 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2015, à 19 h et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2015, à 12 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

**CA15 10 466**

**Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2015.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1152577091

**CA15 10 467**

**Déposer aux archives le compte rendu de la rencontre du comité du développement social et communautaire tenue le 12 novembre 2015.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le compte rendu de la rencontre du comité du développement social et communautaire tenue le 12 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1154201016

**CA15 10 468**

**Approuver le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 10 novembre 2015.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 10 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1153301015

**CA15 10 469**

**Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 170 000 \$ la première année et de 160 000 \$ la deuxième année, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errant, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 170 000 \$ la première année et de 160 000 \$ la deuxième année, avec une option de renouvellement d'une année pour un montant de 150 000 \$, un contrat de gré à gré de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants pour l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à l'offre de services de cette firme ;

QUE soit approuvé un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1157161002

**CA15 10 470**

**Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 130 456 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 130 456 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1151280010

**CA15 10 471**

**Adjuger à 9273-5893 Québec inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 81 919,68 \$, taxes incluses, le contrat pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de la saison 2015-2016 faites en régie.  
Appel d'offres 15-14685 / 1 soumission**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9273-5893 Québec inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 81 919,68 \$, taxes incluses, le contrat 15-14685 pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de la saison 2015-2016 faites en régie ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1153301011

#### **CA15 10 472**

**Ratifier le renouvellement du bail pour la location de l'immeuble situé au 10861, boulevard Pie-IX où loge le Bureau de projet, pour la période du 22 avril 2015 au 30 novembre 2015, pour un montant total de 7 333,20 \$.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit ratifié le renouvellement du bail pour la location de l'immeuble situé au 10861, boulevard Pie-IX, pour le Bureau de projet, pour la période du 22 avril 2015 au 30 novembre 2015, pour un montant total de 7 333,20 \$ ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1130863002

#### **CA15 10 473**

**Approuver le projet d'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, la Commission scolaire Pointe-de-l'île et English Montreal School Board, dans le cadre du projet « Corridor vert des cinq écoles ».**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire Pointe-de-l'île et English Montreal School Board ;

ET QUE la directrice d'arrondissement soit autorisée à signer ledit projet d'entente de collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1150217002

#### **CA15 10 474**

**Approuver le projet d'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) dans le cadre du projet « Corridor vert des cinq écoles ».**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) dans le cadre du projet « Corridor vert des cinq écoles » ;

ET QUE la directrice d'arrondissement soit autorisée à signer ledit projet d'entente de collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1150217004

**CA15 10 475**

**Approuver le projet d'entente à intervenir entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, relatif à l'adhésion au service PerLE qui répertorie les permis et les licences nécessaires pour exploiter une entreprise au Québec.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, relatif à l'adhésion au service PerLE, qui répertorie les permis et les licences nécessaires pour exploiter une entreprise au Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1157161001

**CA15 10 476**

**Accorder une contribution financière pour un montant de 130 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier 2016, pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant de 130 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier 2016, pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord ;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction des travaux publics à signer ledit projet de convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1153301014

**CA15 10 477**

**Accorder une contribution financière aux organismes suivants pour la réalisation conjointe du projet « Voie d'accès » soit : 50 000 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans et 18 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 000 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour le projet « Voie d'accès » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 18 000 \$ à Rond-Point-jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet « Voie d'accès » ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154988010

#### **CA15 10 478**

**Accorder une contribution financière de 30 000 \$ à Parole d'excluEs pour le démarrage de leur projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine dans un système alimentaire pour tous à Montréal-Nord » dans le cadre du programme Quartiers 21, cette somme provenant du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 de la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour le démarrage de leur projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine dans un système alimentaire pour tous à Montréal-Nord » dans le cadre du programme Quartiers 21, cette somme provenant du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 de la Ville de Montréal ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 NTA1151959005

#### **CA15 10 479**

**Accorder une contribution financière de 750 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « Le foyer du Père Noël » qui aura lieu le lundi 21 décembre 2015 à la Place de l'Harmonie et accorder les dérogations requises à cette fin en vertu des articles 6, 12 c) et 17 a) du Règlement sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics (RGCA05-10-0008).**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 750 \$ à Les Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « Le foyer du Père Noël » qui aura lieu le lundi 21 décembre 2015 à la Place de l'Harmonie ;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

ET QUE soient accordées, dans le cadre de la tenue de l'événement « Le foyer du Père Noël », les dérogations requises à cette fin en vertu des articles 6, 12 c) et du 17 a) du Règlement sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics (RGCA05-10-0008) et, à cette fin, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la Direction des travaux publics;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour les guimauves ainsi que l'utilisation de dispositifs de chauffage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1156145029

#### **CA15 10 480**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour la tenue de leur Guignolée 2015 qui se fera le 12 décembre prochain et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour la tenue de leur Guignolée 2015 qui se fera le 12 décembre prochain et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1150630045

#### **CA15 10 481**

**Accorder une contribution financière de 400 \$ à l'organisme Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui aura lieu le samedi 19 décembre 2015 au Centre des loisirs et de 300 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord inc. afin de souligner son 30<sup>e</sup> anniversaire dans le cadre de sa fête de Noël qui aura lieu le 12 décembre au Centre des loisirs de Montréal-Nord.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui aura lieu le samedi 19 décembre 2015 au Centre de loisirs ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord inc. pour la tenue de l'événement « Souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme dans le cadre de sa fête de Noël » qui aura lieu le samedi 12 décembre 2015 au Centre de loisirs ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1156145030

#### **CA15 10 482**

**Accorder une contribution financière de 400 \$ à O.H.M.M.N. Organisation du hockey mineur de Mtl-Nord pour la tenue de la 52<sup>ème</sup> édition du Tournoi de hockey Atome Junior de Montréal-Nord et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à O.H.M.M.N. Organisation du hockey mineur de Mtl-Nord pour la tenue de la 52<sup>ème</sup> édition du Tournoi de hockey Atome Junior de Montréal-Nord qui aura lieu du 11 au 24 janvier 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1150630039

#### **CA15 10 483**

**Accorder une contribution financière de 250 \$ à la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire pour une parution dans quatre (4) bulletins trimestriels et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire pour une parution dans quatre (4) bulletins trimestriels et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1150630043

#### **CA15 10 484**

**Accorder une contribution financière de 250 \$ à la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour la tenue du Grand Concert de Noël qui se fera le mercredi 9 décembre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour la tenue du Grand Concert de Noël qui se fera le mercredi 9 décembre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1150630041

#### **CA15 10 485**

**Accorder une contribution financière de 200 \$ à Les Productions Samedi-Midi Inter pour la tenue du gala soulignant les 27 ans d'activités de l'émission Samedi midi inter, le 14 novembre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi



Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Les Productions Samedi-Midi Inter pour la tenue du gala soulignant les 27 ans d'activités de l'émission Samedi midi inter, le 14 novembre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1150630044

#### **CA15 10 486**

##### **Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2015.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1150630038

#### **CA15 10 487**

##### **Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2015.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150630042

#### **CA15 10 488**

##### **Autoriser l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2016.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisé l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2016 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1150630040

**CA15 10 489**

**Autoriser une dépense de 394 358,50 \$, taxes incluses, auprès de 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la ville et cette firme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 394 358,50 \$, taxes incluses, auprès de 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la ville et cette firme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.04 1153301016

**CA15 10 490**

**Autoriser une dépense de 177 279,87 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Itée, pour les services de collecte et transport des ordures, CRD et encombrants du mois de décembre 2015, ainsi qu'une dépense de 79 658,61 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc., pour les services de collecte et transport des matières recyclables du mois de décembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14213.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 177 279,87 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Itée, pour les services de collecte et transport des ordures, CRD et encombrants du mois de décembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1153602018

**CA15 10 491**

**Autoriser une dépense de 177 279,87 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Itée, pour les services de collecte et transport des ordures, CRD et encombrants du mois de décembre 2015, ainsi qu'une dépense de 79 658,61 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc., pour les services de collecte et transport des matières recyclables du mois de décembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14213.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 79 658,61 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc., pour les services de collecte et transport des matières recyclables du mois de décembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1153602018

#### **CA15 10 492**

**Autoriser une dépense approximative de 99 328,32 \$, taxes incluses, auprès de Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour l'achat des produits chimiques Aquatechno pour l'opération des 2 piscines intérieures, des 4 piscines extérieures et des 14 pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense approximative de 99 328,32 \$, taxes incluses, auprès de Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour l'achat des produits chimiques Aquatechno pour l'opération des 2 piscines intérieures, des 4 piscines extérieures et des 14 pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CM15 0648) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1151280011

#### **CA15 10 493**

**Autoriser la Division des bibliothèques de Montréal-Nord à acheter du matériel audiovisuel en 2016, conformément aux budgets octroyés soit 61 741,58 \$, taxes incluses, et répartis comme suit : 40 126,28 \$ pour les bibliothèques Henri-Bourassa, Charleroi et Belleville et 21 615,30 \$ pour la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la Division des bibliothèques de Montréal-Nord à acheter du matériel audiovisuel en 2016, conformément aux budgets octroyés soit 61 741,58 \$, taxes incluses, et répartis comme suit : 40 126,28 \$ pour les bibliothèques Henri-Bourassa, Charleroi et Belleville et 21 615,30 \$ pour la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1156819016

#### **CA15 10 494**

**Autoriser les commandes et le renouvellement des abonnements de périodiques pour les bibliothèques de l'arrondissement pour l'année 2016, auprès des agences EBSCO pour un montant de 16 825,29 \$, taxes incluses, Express Mag pour un montant de 9 018,50 \$, taxes incluses, Rabais Campus pour un montant de 1 400 \$, taxes incluses et des fournisseurs indépendants pour un montant de 685 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient autorisés les commandes et le renouvellement des abonnements de périodiques pour les bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2016, auprès des agences EBSCO pour un montant de 16 825,29 \$, taxes incluses, Express Mag pour un montant de 9 018,50 \$, taxes incluses, Rabais Campus pour un montant de 1 400 \$, taxes incluses et fournisseurs indépendants pour un montant de 685 \$, taxes incluses ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1156819017

#### **CA15 10 495**

**Autoriser les modifications aux imputations budgétaires à la suite de l'acceptation de la demande d'aide financière formulée par l'arrondissement dans le cadre du volet Programme aquatique de Montréal au parc Primeau.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient autorisées les modifications aux imputations budgétaires à la suite de l'acceptation de la demande d'aide financière formulée par l'arrondissement dans le cadre du volet Programme aquatique de Montréal au parc Primeau, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 NTA1154383006

#### **CA15 10 496**

**Autoriser les modifications aux imputations budgétaires à la suite de l'acceptation de la demande d'aide financière formulée par l'arrondissement dans le cadre du volet Programme aquatique de Montréal au parc Monty.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient autorisées les modifications aux imputations budgétaires à la suite de l'acceptation de la demande d'aide financière formulée par l'arrondissement dans le cadre du volet Programme aquatique de Montréal au parc Monty, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 NTA1154383005

#### **CA15 10 497**

**Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit établi le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016, se tenant à 19 h au 11155, avenue Hébert :

11 janvier 2016  
8 février 2016  
14 mars 2016  
11 avril 2016  
9 mai 2016  
13 juin 2016  
27 juin 2016  
8 août 2016  
12 septembre 2016  
3 octobre 2016  
14 novembre 2016  
5 décembre 2016

Adopté à l'unanimité.

30.11 1154848024

#### **CA15 10 498**

**Autoriser M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à déposer une demande de subvention de 4 900 \$ à Patrimoine canadien (Le Canada en fête) pour l'organisation de la fête du 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à déposer une demande de subvention de 4 900 \$ à Patrimoine canadien (Le Canada en fête) pour l'organisation de la fête du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1156450005

#### **CA15 10 499**

**Nommer M. Gilles Deguire, président du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau pour une période deux ans.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Gilles Deguire, président du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau, le tout pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1152577092

**CA15 10 500**

**Donner un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement 1563-8 pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).**

Avis est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement 1563-8 pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

40.01 1157040002

**CA15 10 501**

**Donner un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement R.R.1562.027 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).**

Avis est donné par Mme Monica Ricourt qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.027 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

40.02 1157040001

**CA15 10 502**

**Donner un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA09-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).**

Avis est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA09-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

40.03 1157040003

**CA15 10 503**

**Donner un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA11-10-0007-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).**

Avis est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA11-10-0007-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

40.04 1157040004

**CA15 10 504**

**Adopter le Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2016).**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2016) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2016).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1154848020

#### **CA15 10 505**

**Adopter le Règlement RGCA16-10-0002 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016 - (0.0855 \$ du 100 \$ d'évaluation).**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0002 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016 - (0.0855 \$ du 100 \$ d'évaluation) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0002 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016 - (0,0855 \$ du 100 \$ d'évaluation).

Adopté à l'unanimité.

40.06 1154848021

#### **CA15 10 506**

**Adopter le Règlement RGCA16-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé - (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé - (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé - (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Adopté à l'unanimité.

40.07 1154848022

#### **CA15 10 507**

**Adopter le Règlement RGCA16-10-0004 autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0004 autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0004 autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1150630037

#### **CA15 10 508**

**Adopter le Règlement RGCA16-10-0005 autorisant un emprunt de 844 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement, de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et de divers travaux connexes.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0005 autorisant un emprunt de 844 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement, de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et de divers travaux connexes a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0005 autorisant un emprunt de 844 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de piste cyclable et de divers travaux connexes.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1150630034

#### **CA15 10 509**

**Adopter le Règlement RGCA16-10-0006 autorisant un emprunt de 577 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0006 autorisant un emprunt de 577 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments sportifs et culturels a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0006 autorisant un emprunt de 577 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1150630036



**CA15 10 510**

**Adopter le Règlement RGCA16-10-0007 autorisant un emprunt de 293 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments administratifs.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0007 autorisant un emprunt de 293 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments administratifs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0007 autorisant un emprunt de 293 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments administratifs.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1150630035

**CA15 10 511**

**Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-025 afin de régulariser plusieurs éléments pour le bâtiment sis au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-025 visant à autoriser la régularisation de plusieurs éléments pour le bâtiment industriel situé au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin, lot 1 093 732 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1150217001

**CA15 10 512**

**Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-025 afin de régulariser plusieurs éléments pour le bâtiment sis au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-025 visant à autoriser la régularisation de plusieurs éléments pour le bâtiment industriel situé au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin, constitué du lot 1 093 732 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements de l'arrondissement. Ainsi:

POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que la marge avant principale soit à zéro mètre (0 m) au lieu de quatre virgule cinq mètres (4,5 m) ;

- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que la marge avant secondaire soit à zéro mètre (0 m) au lieu de trois mètres (3 m) ;

- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que le taux d'implantation soit à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) au lieu du maximum prévu qui est de soixante-dix pour cent (70 %) ;
- Déroger à l'article 86 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre une superficie de dix-huit pour cent (18 %) pour l'étage supérieur au lieu du minimum de soixante-quinze pour cent (75 %) ;
- Déroger à l'article 213 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de ne permettre aucun stationnement sur le site ;
- Déroger à l'article 214.2 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de ne permettre aucune case de stationnement sur le site ;
- Déroger à l'article 214.5 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre qu'une des aires de chargement/déchargement soit en partie à l'intérieur du triangle de visibilité ;
- Déroger à l'article 215 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre que l'aire de chargement/déchargement, située sur la rue de Castille, soit en partie située à l'intérieur de l'emprise publique, aux conditions suivantes :
  - Un garde-corps doit être installé sur le muret de l'aire de chargement/déchargement située sur la rue de Castille ;
  - L'aire de chargement/déchargement, donnant sur la rue de Castille, devra faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public en conformité avec le Règlement sur l'occupation du domaine public en vigueur auprès de l'arrondissement et les frais annuels, reliés à cette autorisation, devront être acquittés ;
  - Le requérant devra se munir d'une assurance responsabilité en lien avec l'occupation du domaine public par son aire de chargement/déchargement. Le montant de cette assurance sera déterminé en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public lors du dépôt de la demande d'occupation ;
  - Gazonner l'espace privé en façade de la rue Cantin, situé entre le quai de chargement/déchargement de l'avenue Cantin et le quai de chargement/déchargement de la rue de Castille. Cet aménagement devra être coordonné avec un projet de verdissement de l'espace public adjacent à la rue Cantin à réaliser par l'arrondissement ;
  - Aucun stationnement de véhicule sur le domaine public.
- Les conditions suivantes devront aussi être respectées :
  - Le revêtement des façades doit être changé, excepté sur l'élévation sud, par le matériau proposé, soit de la Pierre Lafitt – Nuancé beige Amboise ;
  - Les travaux concernant le changement de revêtement sur les façades, excepté sur l'élévation sud, ainsi que les travaux de gazonnement exigés par la présente résolution doivent être exécutés dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivants l'émission du permis. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet ;
  - La demande de permis, liée aux travaux exigés par la présente résolution, doit être déposée dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet ;
  - À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA11-10-0007), s'appliquent ;
  - Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1150217001

**CA15 10 513**

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 11 novembre 2015, à 18 h 45 et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-024 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 9761, boulevard Saint-Michel, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 11 novembre 2015, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-024 visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment au 9761, boulevard Saint-Michel, constitué des lots 1 175 026 et 1 175 094 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR L'ENSEMBLE DU PROJET :

De déroger à l'article 92 du Règlement de zonage refondu 1562 pour la grille C1-228 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment et d'autoriser :

- une largeur de bâtiment de 5,53 m au lieu de 6,1 m ;
- une marge avant principale de 1,09 m au lieu de 4,5 m ;
- une marge latérale de 0 m au lieu de 1,98 m ;
- une marge arrière de 0 m au lieu de 4,5 m.

De déroger à l'article 214.4 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser :

- une aire de stationnement ne comportant pas de bordure sur la partie située à proximité du bâtiment, au lieu d'une bordure continue de 15,25 cm de hauteur et de largeur ;
- une aire de stationnement possédant une bande d'isolement d'un minimum de 0,46 m au lieu de 1 m.

De déroger à l'article 214.5 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser :

- une entrée charretière simple ayant une largeur de 10 m au lieu de 6 m.

De déroger à l'article 164.2 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser :

- l'implantation d'une terrasse commerciale à 0,55 m au lieu de 1,55 m du trottoir.

Le tout en conformité avec les plans préparés par Campanella & associés et datés de juin 2015.

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Le dépôt d'une garantie financière, conforme aux exigences de la DAUSE, fixée à 3 % de la valeur totale des travaux et libérée comme suit:
  - 50 % de la garantie financière quand tous les travaux touchants au bâtiment seront complétés ;
  - 45 % de la garantie financière quand tous les travaux touchants à l'aménagement extérieur seront complétés ;
  - 5 % de la garantie financière quand le projet d'affichage sera réalisé.
- L'aménagement d'un écran visuel pour dissimuler les équipements mécaniques au toit ;
- La réalisation d'une toiture blanche, soit à membrane ou à gravier blanc ;
- L'aménagement d'un stationnement à vélo de 6 cases ;
- Le dépôt, dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, d'une nouvelle proposition d'affichage devant être soumise au Comité consultatif d'urbanisme ;
- Le dépôt, dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, d'une demande d'occupation du domaine public ;

- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme dans le cas où le concept ou l'apparence du bâtiment se verrait substantiellement modifié ;
- Les travaux doivent être amorcés dans les 12 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente résolution à défaut de quoi la présente autorisation devient caduque.
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent ;

Toutes autres dispositions continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1150576010

#### CA15 10 514

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge arrière de 1,69 m au lieu de 4,5 m, une cour arrière de 8,5 % au lieu de 25 %, un taux d'implantation au sol de 62 % au lieu de 50 %, aucune case de stationnement au lieu de 4 et aucun local ou contenant à ordures pour le 4790, boulevard Gouin. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge arrière de 1,69 m au lieu de 4,5 m, une cour arrière de 8,5 % au lieu de 25 %, un taux d'implantation au sol de 62 % au lieu de 50 %, aucune case de stationnement au lieu de 4 et aucun local ou contenant à ordures aux conditions suivantes :

- la plantation d'un arbre en façade;
- l'installation d'un stationnement pour trois vélos;
- l'enlèvement de l'enseigne sur poteau;
- l'approbation par le Conseil de la demande de P.I.I.A.

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 845 506 du cadastre du Québec, soit le 4790, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1152577085

#### CA15 10 515

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale de 2,23 m au lieu de 2,28 m, une marge avant de 1,08 m au lieu de 1,5 m et 15 cases de stationnement au lieu de 16 pour le 4343, boulevard Henri-Bourassa. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 2,23 m au lieu de 2,28 m, une marge avant de 1,08 m au lieu de 1,5 m et 15 cases de stationnement au lieu de 16;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 2 210 093 du cadastre du Québec, soit le 4343, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1152577086

#### **CA15 10 516**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre un stationnement avec un revêtement perméable pour le 5025, boulevard Gouin. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un stationnement avec un revêtement perméable, soit les cases en pavé alvéolé et l'allée d'accès en pierre ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 301 609 du cadastre du Québec, soit le 5025, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1152577084

#### **CA15 10 517**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une case de stationnement au lieu de trois pour le 6310, rue de Normandie. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, la suppression de deux cases de stationnement conditionnellement à l'installation d'un support à bicyclette ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 668 637 du cadastre du Québec, soit le 6310, rue de Normandie.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1152577087

#### **CA15 10 518**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre au sous-sol un logement de deux chambres à coucher au lieu d'une pour le 11163, avenue Arthur-Buies. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un logement au sous-sol de deux chambres à coucher au lieu d'une ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 094 144 du cadastre du Québec, soit le 11163, avenue Arthur-Buies.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1152577090

#### **CA15 10 519**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant de 3,47 m au lieu de 4,5 m pour le 11620, avenue Allard. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant de 3,47 m au lieu de 4,5 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 668 918 du cadastre du Québec, soit le 11620, avenue Allard.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1152577089

#### **CA15 10 520**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale droite de 1,57 m au lieu de 1,98 m pour le 10820, avenue Drapeau. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale droite de 1,57 m au lieu de 1,98 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 846 243 du cadastre du Québec, soit le 10820, avenue Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1152577088

**CA15 10 521**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la transformation d'un local en deux logements pour le 4790, boulevard Gouin en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la transformation du local en deux logements, le tout en conformité avec les plans préparés par Architecture Casa inc., conditionnellement à ce que les dérogations mineures soient acceptées ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 506 du cadastre du Québec, soit le 4790, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1152577083

**CA15 10 522**

**Titulariser M. Jean Edvard Joseph à titre de préposé à l'entretien sports loisirs à la Division sports loisirs de la Direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social au 10 août 2013, date occupationnelle dans l'emploi.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Jean-Edvard Joseph, matricule 315134999, à titre de préposé à l'entretien sports loisirs à la Division sports loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 600470), groupe de traitement 3, rétroactivement au 10 août 2015 pour la date occupationnelle mais effectif en date du 12 décembre 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1151963003

**CA15 10 523**

**Nommer M. Mohamed Ouali à titre d'agent de bureau à la Division des ressources financières et matérielles à la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période d'essai de quatre mois à compter du 14 décembre 2015.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Mohamed Ouali, matricule 100052126, à titre d'agent de bureau à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs (Emploi : 792820 - Poste : 28979), groupe de traitement 05, en période d'essai de quatre (4) mois à compter du 14 décembre 2015, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1151963004

**CA15 10 524**

**Nommer Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2016.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1154848023

**CA15 10 525**

**Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

QUE soient déposées aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les déclarations des intérêts pécuniaires de Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement pour le district Marie-Claras et de Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1154848019

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 50, le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

Mme Céline Gingras

Sécurisation des bases de béton destinées aux stèles dynamiques  
Rafales dans le stationnement situé à l'intersection Gouin et Langelier

Intervention de M. Gilles Deguire

Mme Julie Sigouin

Fonctionnement du moteur des véhicules stationnés

M. Noël Audet

Aide financière accordée à l'organisme les Chevaliers de Colomb

Mme Carnel Antoine Bessard

Interdiction de stationner devant une entrée charretière – Règlements  
Orientations de l'arrondissement pour 2016 et informations transmises aux citoyens

Intervention de M. Alain Legault  
Intervention de Me Marie Marthe Papineau  
Intervention de M. Gilles Deguire  
Intervention de Mme Rachel Laperrière



M. Georges Féquier

Augmentation des taxes pour l'année 2016  
Réclamation pour une chute sur un trottoir glacé

Intervention de M. Gilles Deguire

M. Frantz Jacques

Projet initié par Évolu-Jeunes et soutien de l'arrondissement

---

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Chantal ROSSI  
Mairesse suppléante d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 janvier 2016.